

Le Directeur Général

**FNI
Monsieur D.GUILLERM**

**SNIL
Monsieur John PINTE**

**Convergence infirmière
Madame Ghislaine SICRE**

Date : jeudi 28 mars 2024

N/Réf : DIR/CABDIR/2024D-2995

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Nous avons pu nous entretenir ces derniers jours et vous m'avez fait part des difficultés que votre profession traverse actuellement. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour ces échanges francs et constructifs, indispensables entre partenaires conventionnels. C'est ce dialogue riche qui, depuis des années, nous a permis d'aboutir à la signature de nombreux avenants majeurs pour l'attractivité de votre profession. C'est ce dialogue également qui a contribué à améliorer l'accès aux soins et à renforcer les prises en charge à domicile, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

Je pense ainsi aux trois avenants signés depuis 2021, qui font suite à l'avenant 6 de 2019 qui avait déjà permis une revalorisation extrêmement significative. Je tiens à souligner que le dernier avenant date de moins d'un an (signé le 16 juin 2023) et a permis la généralisation du BSI à l'ensemble des patients dépendants pris en charge au domicile ainsi que l'augmentation de 10 %, depuis janvier dernier, des indemnités forfaitaires de déplacement, composante majeure de la rémunération des infirmiers libéraux.

Pour autant et comme j'ai pu vous l'exprimer directement, je mesure les attentes des infirmières et infirmiers libéraux. Il est nécessaire d'aller plus loin en particulier sur les sujets dont vous avez pu me faire part et qui ne sont d'ailleurs pas tous d'ordre économique. Je reconnais les difficultés vécues sur le terrain par votre profession et parfois les incompréhensions dans les relations entre infirmiers et l'Assurance Maladie. Je tiens à vous redire ici que nous mesurons le rôle majeur que les infirmiers jouent au quotidien pour prendre soin de leurs patients, notamment âgés ou en situation de forte dépendance. Vous êtes identifiés comme les acteurs centraux du maintien à domicile pour beaucoup de patients. Ce rôle est reconnu, il est respecté et l'Assurance Maladie s'est toujours tenue à vos côtés pour le renforcer.

Je souhaite que nous avancions ensemble concrètement dans les prochaines semaines sur trois sujets majeurs : la question des indus pour résoudre les difficultés soulevées, la prise en charge des patients lourds grâce à un point d'étape sur le BSI et enfin les perspectives sur le métier infirmier ouvertes par les réformes gouvernementales.

Concernant les relations entre les infirmiers et le réseau de l'Assurance Maladie, en particulier pour ce qui concerne l'interprétation de la nomenclature et les processus de réclamations d'indus, un groupe de travail sera installé dans la première quinzaine du mois d'avril avec la profession pour identifier les principales causes d'indus réclamés par les caisses et échanger sur les irritants relatifs aux processus. Je souhaite que nous puissions construire ensemble un cadre pérenne, qui :

- clarifie et simplifie les règles de la nomenclature ;
- outille les infirmiers d'un référentiel fiable et partagé et sur les règles de cotations et de cumuls ;
- outille les médecins prescripteurs pour réduire le nombre d'ordonnances incomplètes ou ne respectant pas les conventions d'écriture (ordonnances types, ordonnance numérique avec « entrées » obligatoires etc) ;
- explicite et harmonise les processus liés aux contrôles et à la réclamation d'indus pour permettre aux infirmiers d'exercer plus sereinement.

Je sais l'attachement des professionnels au bon respect des règles de facturation et à la pénibilité administrative induite par la réclamation d'indus liée à des erreurs de bonne foi, issues de prescriptions médicales incomplètes ou d'interprétations divergentes et hétérogènes de la nomenclature infirmière. Les règles de prescription et de facturation doivent être clarifiées pour être mieux respectées. Ces évolutions, lorsqu'elles auront été actées entre nous, compléteront l'accompagnement pédagogique engagé par l'Assurance Maladie auprès des infirmiers nouvellement installés.

Concernant le BSI, réforme majeure pour votre profession, sa montée en charge est significative. Je souhaite que nous puissions faire ensemble un point d'étape complet sur ce dispositif dans les prochaines semaines. Cela vous permettra de disposer des dernières données, de nous faire part des remontées de la profession et d'échanger ensemble sur les sujets qui restent à faire avancer, notamment les disparités départementales et la prise en charge des patients nécessitant les soins les plus lourds. Au regard des constats que nous vous partagerons, il faudra travailler aux

réponses à apporter pour renforcer cette prise en charge et éviter tout risque de sélectivité vis-à-vis des patients « lourds ». Par ailleurs, nous continuons de travailler pour améliorer l'outil BSI et nous savons compter sur la profession, qui l'utilise au quotidien, pour nous aider à améliorer son usage.

Des travaux très structurants pour l'avenir de votre profession sont également menés par le ministère chargé de la santé et de la prévention. Ils témoignent de l'ambition forte des pouvoirs publics pour renforcer le rôle de l'infirmier et améliorer la prise en charge et les parcours des patients. Ainsi, des travaux portant sur une refonte du métier infirmier ont été engagés et devraient notamment permettre de mieux reconnaître le rôle des IDEL dans la prévention et l'accompagnement des patients. De plus, le rôle d'infirmier référent, défini dans la loi et pour lequel les textes d'application sont en préparation, nécessitera l'ouverture de discussions pour travailler à sa reconnaissance et à sa valorisation. Votre profession a également vocation à prendre toute sa part dans les soins non programmés qui devront être, eux aussi, valorisés dès la publication des textes réglementaires. Ces sujets structurants devront donc donner lieu à de nouvelles discussions conventionnelles.

Enfin, concernant la négociation conventionnelle en cours avec les médecins libéraux, en particulier son volet pertinence, permettez-moi de préciser qu'il n'est aucunement question de proposer une réduction des soins infirmiers prescrits. Une telle demande serait contraire aux besoins de soins de la population. En revanche, l'Assurance Maladie a proposé de mettre en place une aide à la rédaction des prescriptions médicales, celle-ci étant souvent source de confusion, de perte de temps administrative du côté des médecins voire de contentieux pour les infirmiers. Notre objectif est ainsi de redonner du temps de soins aux médecins et de simplifier et sécuriser l'exercice des infirmiers libéraux. Sur le champ de la pertinence, vous avez insisté auprès de moi sur le rôle que pouvaient avoir les infirmiers libéraux dans la lutte contre le gaspillage des produits de santé et en particulier les dispositifs médicaux et je souhaite que nous travaillions ensemble pour obtenir des avancées concrètes sur ce thème majeur pour la sobriété de notre système de santé.

Pour donner une suite opérationnelle à notre entrevue, je vous propose donc de structurer nos travaux autour de trois séries de sujets:

- mise en place d'un groupe de travail sur les indus pour identifier précisément les difficultés constatées par les IDEL (formation, accompagnement, notification, récupération d'indus, règles de la NGAP, etc.) et se donner les moyens de les résoudre rapidement ;
- mise en place d'un groupe de travail sur le BSI pour partager les données notamment sur les patients lourds et travailler aux réponses à apporter ;
- structuration des échanges en articulation avec les travaux du ministère pour prévoir la déclinaison dans le champ conventionnel des nouvelles missions de l'IDE : rôle de l'IDE référent, rôle de l'IDE dans les soins non programmés et enfin conséquences des travaux sur la réforme du référentiel du métier d'infirmier.

Mes équipes sont à votre disposition pour programmer les dates et affiner la méthode autour de ces groupes de travail.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Thomas FATÔME